

LUNDI LE 2 FÉVRIER 2009

Séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Lingwick, tenue au 72, Route 108, Lingwick (Québec), lundi le 2 FÉVRIER 2009 à 19 h,

Présidée par Madame Céline Gagné, mairesse, et à laquelle assistent les conseillers suivants :

M. Marcel Guillemette, M. Gaston Cloutier, M. Serge Gilbert, M. Jean-Guy Marois, formant quorum.

Le conseiller André Poulin est absent.

Le siège de conseiller no. 2 est vacant.

Mme Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

1. Ouverture de la réunion à 19 h.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2009-020

Il est proposé par le conseiller Cloutier, appuyé par le conseiller Marois et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

4.4 Demande d'installation de luminaire – Intersection chemin North Hill et route 108

4.5 Règlement 269-2008 – Interdiction trafic lourd – route 257 en direction Scotstown

8.2 Changement du titre : Surlargeur : chemin Galson – Ententes de gré à gré et section de la route 257

8.4 Cession de droits – Emprises anciennes routes

26.1 Nomination représentant – Transport du Bonheur

26.2 Comité Loisir – MRC du Haut St-François : Nomination délégué : Élu

26.3 Intérêts sur erreur d'évaluation

26.4 Balles de foin déposées sur un terrain municipal

26.5 Adhésion CRSBPE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. Adoption du procès-verbal de la session du 12 janvier 2009

2009-021

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Gilbert et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire du 12 janvier 2009 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. Suivi des résolutions

4.1 Téléphonie IP

La MRC a fait savoir les coûts d'installation et les répartitions des montants facturés aux municipalités pour l'implantation de la téléphonie IP. Pour le Canton de Lingwick les coûts sont :

Matériaux (téléphones, port adaptateur, etc.) : 1 295,75 \$

Équipement mis en commun : 2 009,98 \$

Total incluant TPS et TVQ : 3 305,73 \$

Coûts : Frais pour le service du 14 juillet au 15 décembre 2008 : 305,91 \$

Frais interurbains du 14 juillet au 5 décembre 2008 : 18,29 \$

Frais mensuels à partir du 15 décembre 2008 : 48,48 \$/mois

4.2 Ouverture du chemin Tolsta décision de Stornoway

Réception de la résolution 2009-01-008 de la municipalité de Stornoway :

Résolution pour déneigement de certains chemins municipaux

*« Que la Municipalité de Stornoway accepte de procéder au déneigement du chemin Tolsta après une « bonne bordée » via le contracteur qui fait déjà le déneigement des chemins municipaux selon les conditions suivantes : pour l'ouverture jusqu'au 1^{er} mars 2009, 250 \$ seront payés par Monsieur Luc Morin, 125 \$ seront payés par Monsieur Donald Dumas, 350 \$ seront payés par la Municipalité du Canton de Lingwick, 350 \$ seront payés par la Municipalité de Stornoway et la balance sera payée par le budget annuel de déneigement provenant de la Municipalité de Stornoway;
Que Madame Sylvie Gauthier, directrice générale/sec.-très. soit désignée personne responsable afin de communiquer avec P.B. Express pour leur dire d'aller déneiger ces chemins.»*

Il est entendu que le montant annuel maximum fixé par le Canton de Lingwick selon la résolution 2008-379, adoptée lors du 1^{er} décembre 2008 est de 1 500 \$.

4.2 Chemin des Cantons- contribution ville-attraie résolution 2007-090

Réception de la facture pour la cotisation 2009.

Le Canton de Lingwick paie un montant de 300 \$ selon la résolution 2007-090.

Ville de Scotstown paie un montant de 50 \$ tel que les années 2007 et 2008. Le solde est payé par des commerçants et/ou la Caisse populaire.

4.3 Demande d'installation de luminaire – Intersection chemin North Hill et route 108

Madame Francine Roy, remet au conseil une demande signée par tous les résidents du chemin North Hill afin qu'un luminaire soit installé au début de cette route et l'intersection de la route 108.

Madame Gagné, mairesse, explique que des informations seront prises auprès du Ministère des Transports.

Le dossier est reporté au prochain atelier.

4.4 Règlement 269-2008 – Interdiction trafic lourd – route 257 en direction Scotstown

Le Ministère des Transports – Sherbrooke a confirmé par téléphone que le règlement 269-2008 serait approuvé dans les prochains jours car la Ville de Scotstown aurait adopté un règlement avec les mêmes clauses que Lingwick.

Dès réception de l'approbation par le Ministère des Transports, la signalisation adéquate sera installée.

5. Rapport du maire

13 janvier : Comité développement communautaire 10h30 à East Angus

19 janvier : CA de la SADC

21 janvier : Rencontre au bureau avec le conseiller responsable de la voirie d'une représentante du bureau d'arpentage Michel Côté pour venir expliquer comment vérifier les propriétés et chemins municipaux dans le cadre des travaux effectués lors de la réforme cadastrale.

22 janvier : Rencontre de M. Renald Lessard avec le conseiller responsable de la voirie pour planifier les travaux à réaliser sur la route 257

22 janvier : Réunion en soirée du Comité du pacte rural à Cookshire

26 janvier : Atelier rencontre avec Raymond Vanier

- Explication sur les plantations de peupliers hybrides de la localité
- Chemin McAulay : coupe forestière, drainage, autres projets d'aménagements forestiers de Domtar

- achat terrain 4 m en bordure de la route 257 - terrain côte chemin North Hill
 - Pacte rural – achat terrain chemin du Belvédère
- 30 janvier : Forum sur l'agriculture à la polyvalente

6. Rapport des comités

Le conseiller Guillemette souligne que l'entretien des chemins d'hiver est réalisé avec des employés temporaires. Un bris est survenu au pont sur le chemin Fontainebleau. Une signalisation sera installée.

Madame Gagné, mairesse, adresse des remerciements au conseiller Guillemette pour son temps bénévole fourni au déneigement des routes.

Le conseiller Marois donne un compte rendu de la réparation de la souffleuse et explique qu'un problème est survenu entre l'employé responsable de l'entretien de la patinoire et la personne aidante selon la répartition du salaire. Des informations sont données pour sa participation à des réunions du Transport du Bonheur et du Comité des Loisirs de la MRC.

Le conseiller Cloutier adresse des félicitations à l'inspecteur de voirie par intérim pour les travaux d'élargissement d'une section de la route 257 en dégageant la neige accumulée.

6.1 Contremaître de voirie par intérim

M. Sylvio Bourque explique que lors de la tempête de neige la semaine dernière, les travaux de déneigement se sont bien effectués avec le personnel remplaçant.

6.2 Rapport du responsable du service incendie

M. Sylvio Bourque, directeur adjoint du service incendie, informe qu'un des pompiers n'a pas les pré-requis pour s'inscrire à la formation pour officier.

7. Aréna Robert-Fournier à East Angus

Refus du canton de Lingwick de reconnaître l'aréna d'East Angus comme équipement supralocal

Suite à la résolution 08-310 adopté le 1^{er} décembre 2008 par la Ville d'East Angus

ATTENDU QUE la prise en charge de l'aréna Robert-Fournier d'East Angus par la M.R.C. du Haut-St-François n'a pour but que d'aider la ville d'East Angus à éponger un déficit de gestion de son aréna qui est actuellement d'environ 100 000 \$ par année, et ce sans pour autant offrir un meilleur accès à ces équipements;

ATTENDU QUE les citoyens du canton de Lingwick ne retirent et ne retireront aucun bénéfice ni avantage de cette transaction;

ATTENDU QUE l'aréna d'East Angus n'attire aucune clientèle du canton de Lingwick, qu'elle n'est pas le seul équipement de ce type sur le territoire de la M.R.C., qu'elle n'a aucun effet structurant sur notre canton et que de ce fait elle ne génère aucune retombée économique sur son territoire;

ATTENDU QUE l'aréna d'East Angus est situé à plus de 35 km du canton de Lingwick et qu'il est reconnu qu'un équipement comme celui d'East Angus a une zone d'influence qui s'étiole au fur et à mesure qu'on s'éloigne de celui-ci;

ATTENDU QU'il n'existe aucun moyen de transport communautaire pouvant permettre à nos jeunes de se rendre seul à l'Aréna Robert Fournier, aréna situé à plus de 35 km de Lingwick;

ATTENDU QUE nous vivons dans une municipalité rurale et que notre population ne voit aucun besoin d'un aréna et encore moins d'un aréna inaccessible;

ATTENDU QUE notre population qui pratique des sports d'hiver, dont le patin et le hockey, bénéficie déjà d'une patinoire extérieure accessible gratuitement 7 jours par semaine et ceci pendant environ 3 mois par année;

ATTENDU QUE les sommes d'argent investis pour entretenir une patinoire extérieure dans le canton de Lingwick serviraient plutôt à éponger les déficits de l'Aréna Robert Fournier, privant ainsi nos citoyens d'un accès gratuit et accessible aux sports d'hiver;

ATTENDU QUE toute activité tenue à l'Aréna Robert Fournier ne génère aucune retombée économique directe ou indirecte pour notre municipalité ni pour ses commerces ou citoyens;

ATTENDU QUE la municipalité de Lingwick a adopté la résolution 2004-111, le 3 mai 2004 n'acceptant pas les conclusions du rapport (CM-58206), quant au caractère supralocal de l'aréna d'East Angus, et qu'elle refusait à cette époque de cautionner cette démarche et qu'elle refusait toute implication financière de sa part dans la gestion de cette aréna.

Pour ces motifs,

2009-022

Il est proposé par le conseiller Marois, appuyé par le conseiller Gilbert et résolu :

- a) Que le Canton de Lingwick s'objecte au transfert, par la Ville d'East Angus, de l'Aréna Robert Fournier et de sa gestion à la MRC du Haut St-François,
- b) Que le Canton de Lingwick refuse de cautionner cette démarche et qu'il refuse toute implication financière de sa part dans la gestion de cette aréna.
- c) Que le représentant de la Municipalité a voté contre toute proposition en ce sens au conseil des maires 21/01/2009;
- d) Que le Canton de Lingwick souhaite utiliser son droit de retrait advenant un transfert de l'Aréna Robert Fournier d'East Angus et de sa gestion à la MRC du Haut St-François;
- e) Que copie de cette résolution soit transmise à la MRC du Haut St-François avec copie à toutes et chacune des municipalités qui la composent, à la Ministre responsable des affaires municipales et des régions Madame Nathalie Normandeau, à la Ministre responsable de la Région de l'Estrie Madame Monique Gagnon-Tremblay et à la députée de Mégantic-Compton Madame Johanne Gonthier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Réforme cadastrale

8.1 Réception des plans préliminaires et commentaires

La municipalité a reçu les fiches descriptives et les plans par le Ministère des Ressources naturelles. La municipalité doit faire une vérification et les commentaires si nécessaire.

Le 21 janvier dernier, une vérification a été faite pour les propriétés appartenant à la municipalité par Mme Céline Gagné, mairesse, M. Marcel Guillemette, conseiller et une représentante du bureau d'arpenteur Michel J. Côté.

Suite à cette vérification, les commentaires suivants ont été envoyés au Ministère des Ressources naturelles :

Annexe 1 : En référence au plan 93

Correctif demandé : Identifié les 2 anciennes emprises de la route 108 et les terrains entre ces emprises à titre de propriété de la Municipalité de Lingwick.

Annexe 2 : En référence au plan 37

Correctif demandé : Identifié le lot 4 314 049 (petit terrain entre l'ancienne emprise de la route 108) – chemin du Belvédère à titre de propriété de la Municipalité de Lingwick

Annexe 3 : En référence au plan 97

Correctif demandé : Changer le nom du chemin inscrit (chemin Tupperville) sur les plans : Chemin Brookbury

Annexe 4 : En référence au plan 98 et 99

Correctif demandé : Identifié le lot (petit lot : 14-A-P, Rang D, Canton de Lingwick) appartenant à la municipalité aux plans et descriptions.

Annexe 5 : En référence au plan 60, 52 et 53

Correctif demandé : Vérification de la largeur du chemin Galson sur les plans en tenant compte des ententes de gré à gré.

8.2 Surlargeur : chemin Galson – Ententes de gré à gré et une section de la route 257

Le conseiller Cloutier se retire de la décision

2009-023

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Marois et résolu que dans le cadre des travaux de la Réforme cadastrale, la Municipalité du Canton de Lingwick mandate la firme Michel Côté, Arpenteur de Sherbrooke pour la préparation des descriptions techniques sections énumérées du chemin Galson selon les tarifs de l'offre de service au montant maximum de 1 900 \$ plus taxes. Ce montant pourrait être moindre selon le temps sur le terrain des techniciens (temps prévu des techniciens incluant le déplacement : 8 heures) pour délimiter l'emprise du chemin, qui seront accompagné par un représentant de la municipalité.

La municipalité demande que les travaux soient exécutés au mois d'avril 2009 lorsque la neige sera fondue afin de localiser facilement l'emprise du chemin.

Ces surlargeurs se retrouve sur le chemin Galson, de l'intersection avec la route 108 jusqu'au début des lots 19 A, rang G et 19, rang H, du Canton de Lingwick.

La firme Michel Côté Arpenteur, est également mandatée pour la préparation des descriptions techniques, des surlargeurs de la route 257, sur les lots 18A et 19 A, rang D selon la minute 5108 de Michel Perreault, le tout selon les tarifs de l'offre de service au montant maximum de 400 \$ plus taxes.

ADOPTÉ SUR MAJORITÉ

8.3 Ministère des Transports – Disposition d'un immeuble excédentaire

2009-024

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Gilbert et résolu que le Canton de Lingwick accepte l'entente de consentement avec le Ministère des Transports, que l'immeuble ci-après mentionné, propriété du ministre des Transports, en vertu de l'acte publié sous le numéro 99 889, 101

725, 105 964, 106 257, 105 329, 109 200, 103 860, 102 993, 107 864, faisant partie des lots 9A, 9B, 10A, 11A, 12, 13, 14A, 15A, 15B, 16A, rang D et parties des lots 9B, 10B, 14B, 15B rang C du cadastre officiel du canton de Lingwick, en la circonscription foncière de Compton, en la municipalité du canton de Lingwick, d'une superficie approximative de 22 166,4 mètres carrés et contigu à une propriété appartenant à la municipalité, le tout montré sur le plan annexé aux présentes, soit cédé à la municipalité, à titre gratuit par le ministre en application des dispositions de l'article 11.5.1 de la *Loi sur le ministère des Transports* et soit regroupé avec la propriété actuelle de la municipalité, dans le but de former un seul lot, dans le cadre du programme de la rénovation cadastrale.

Toutes les servitudes apparentes ou non apparentes, continues ou discontinues, qui peuvent être publiées en faveur ou contre l'immeuble ci-dessus désigné devront être respectées.

Ce regroupement respecte en tout point les dispositions de l'article 11.5.1 dont le texte est reproduit intégralement et joint à l'entente originale. La municipalité n'a aucun frais à assumer pour les fins des présentes.

Dans le cas où la municipalité refuserait que cette procédure soit appliquée après signature de la présente entente, elle acceptera que les frais déjà encourus puissent lui être imputés.

L'établissement de la fiche immobilière au registre foncier par l'officier de la publicité des droits opérera le transfert de propriété.

La municipalité autorise Céline Gagné, mairesse, à signer les présentes pour et au nom de la Municipalité du Canton de Lingwick.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.4 Cession de droits – Emprises anciennes routes

2009-025

Il est proposé par le conseiller Marois, appuyé par le conseiller Cloutier et résolu à l'effet que des démarches soient entreprises auprès des représentants de Domtar, de madame la notaire Claire Bouffard et de l'arpenteur Michel Côté afin que la municipalités clarifie les titres des emplacements des deux anciennes routes et de l'espace comprise entre ces deux anciennes routes apparaissent sur un document publié Avis Gazette officielle 73.06.16.

La municipalité s'engage à payer les frais supplémentaires du contrat et de l'enregistrement seulement. Les clauses pourraient être ajoutées dans le contrat d'achat, auprès de Domtar, des 4 mètres en bordure de la route 257. La cession de droit, titre et intérêt sera demandé à Domtar pour le montant de 1\$

Madame Céline Gagné, mairesse et Madame Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Contrat travail – Directrice générale et secrétaire-trésorière

2009-026

Il est proposé par le conseiller Cloutier, appuyé par le conseiller Gilbert et résolu que le contrat de travail pour Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière soit renouvelé pour la période du 6 février 2009 au 1^{er} février 2010 avec les modifications suivantes :

Une augmentation de 3,5 % soit 0,63 \$ de l'heure, pour un salaire de 18,53\$ l'heure, est appliquée au contrat représentant la somme de 648,55 \$ hebdomadaire pour un horaire de 35 heures.

Les autres conditions du contrat précédent demeurent inchangées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

- 2009-027** **10. Travaux communautaires**
Il est proposé par le conseiller Marois, appuyé par le conseiller Cloutier et résolu d'accepter M. Karl Watson de Lingwick pour des travaux communautaires et qui est référé par le Directeur provincial (D.P.) dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents sous la supervision de Messieurs Jean-Guy Marois et Gaston Cloutier, conseillers et responsables municipaux du comité Loisir, pour une durée maximum de 60 heures et pouvant s'effectuer jusqu'au 22 août 2009.
Ces travaux seront effectués en conformité avec les rôles et responsabilités de chacun des parties et tel que stipulé par les directives de l'organisme Le Pont de Sherbrooke.
En aucun temps, la municipalité n'accordera de bonus, que ce soit en heure, en matériel ou en argent.
La municipalité n'est pas responsable des accidents de travail ceci étant la responsabilité de l'organisme Le Pont.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
- 2009-028** **11. Stage – Commis comptable**
Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu d'accepter Mlle Vanessa Polard-Boisvert, étudiante au Centre de formation professionnelle de l'Asbesterie, d'un programme d'études professionnelles en comptabilité pour un stage en milieu de travail de 120 heures sans aucune rémunération.
Le stage débute le 2 février 2009 et sera exécuté selon l'horaire de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière.
La municipalité n'est pas responsable des accidents de travail ceci étant la responsabilité de l'Asbesterie.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
- 2009-029** **12. Arrérages des taxes foncières et autres comptes**
Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu d'autoriser l'achat d'un aspirateur de style « Shop Vap » pour le Centre communautaire au montant maximum de 200 \$ incluant les taxes. Madame Josée Lapointe, concierge est responsable de cet achat.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
- 2009-030** **13. Inspecteur de voirie et chef d'équipe par intérim**
Il est proposé par le conseiller Cloutier, appuyé par le conseiller Marois et résolu de modifier le contrat de travail de M. Sylvio Bourque pour la période du 22 janvier au 6 février 2009 inclus de la façon suivante : M. Bourque agira à titre d'inspecteur municipal et de chef d'équipe par intérim pendant l'absence de M. Richard Gosselin suite à un accident de travail. La rémunération est fixée pour un salaire hebdomadaire de 720 \$ et l'indemnité de vacances sera de 6%.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
- 2009-031** **14. Dossier : Route 257 en direction de Scotstown – Travaux réfection**
14.1 Demande de subvention
Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu d'acheminer une demande de subvention dans le cadre des travaux de réhabilitation de la route 257 en direction de Scotstown pour un montant de 15 000 \$.

Cette résolution sera transmise à Madame Julie Boulet, Ministre des Transports et copie a Mme Johanne Gonthier, Députée de Mégantic-Compton.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

- 2009-032** **14.2 Demande de subvention – Programme PAARM**
Il est proposé par le conseiller Cloutier, appuyé par le conseiller Marois et résolu d'acheminer une demande de subvention au montant de 28 000 \$ pour des travaux sur le réseau routier dans le cadre du programme PAARM.
Les travaux visés par cette demande s'effectueront sur la route 257 en direction de Scotstown pour du rechargement et drainage et autres pour terminer en 2009 les travaux de réhabilitation.
Cette résolution sera transmise à Madame Julie Boulet, Ministre des Transports et copie a Mme Johanne Gonthier, Députée de Mégantic-Compton.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
- 2009-033** **15. Achat d'un voyage de sel**
Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu d'effectuer l'achat d'une quantité approximative de 35 tonnes de sel en vrac afin de préparer les abrasifs pour l'entretien des chemins d'hiver, à la compagnie Sel Warwick, livré à Lingwick au prix de 90,71 \$ la tonne plus les taxes applicables.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
- 16. Période de questions**
Aucune question.
- 17. Pause santé de 20 h 30 à 20 h 50.**
- 2009-034** **18. Priorités Sûreté du Québec**
Il est proposé par le conseiller Marois, appuyé par le conseiller Gilbert et résolu de demander à la Sûreté du Québec d'établir les priorités d'intervention de leur plan d'action pour le territoire de la municipalité de Lingwick :
- . Le trafic lourd circulant sur une partie de la route 257 vers Scotstown, alors qu'il est interdit comme route de transition – Règlement 269-2008 : La circulation des camions et des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils **ayant trois (3) essieux et plus est interdite durant toute l'année;**
 - . La vitesse dans les zones urbaines des villages de Ste-Marguerite de Lingwick et de Gould;
 - . La vitesse sur la route 108;
 - . La vitesse du trafic lourd;
 - . Le stationnement illégal dans les intersections avec la route 108;
 - . La vitesse sur la route 257 sud, le chemin Belvédère.
- Il a été remarqué une présence accrue de la Sûreté du Québec qui effectue plus souvent des opérations radar sur notre territoire, mais les habitudes ne sont pas faciles à corriger et à cet effet le conseil demande d'accroître encore une présence avec des opérations radar réparties autant la semaine que les fins de semaines.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
- 2009-035** **19. Vérification mécanique : camion autopompe**
Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu d'autoriser les travaux d'inspection mécanique annuelle obligatoire du camion autopompe.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à s'informer à prendre un rendez-vous.

Un responsable du service incendie se rendra directement sur les lieux avec le véhicule.

Lors des travaux et de la sortie du véhicule en dehors des limites municipales, les municipalités désignées par les ententes d'entraide automatique seront avisées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2009-036

20. Vêtements pompiers pour Mathieu Rousseau

Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par le conseiller Cloutier et résolu de faire l'acquisition de vêtements de pompiers pour le nouveau pompier Mathieu Rousseau.

Ces achats seront faits auprès de la compagnie Uniformes W. Gradinger / Uniplus pour les items suivants :

Description	Nb	Coût unité	Écusson Coût unité	Nb	Coût total	TPS	TVQ	Total
Chemise	1	18 \$	5 \$	2	28 \$	1,40 \$	2,21 \$	31,61\$
Cravate	1	4,00 \$	-	-	4 \$	0,20 \$	0,32 \$	4,52 \$
Casquette	1	10,00 \$	5 \$	1	15 \$,75 \$	1,18 \$	16,93 \$
T-Shirt	1	19,95 \$	5 \$	1	24,95 \$	1,25 \$	1,97 \$	28,17 \$

Pour un total de 81,23 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2009-037

21. Officiers du Service incendie

Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu que le Service Incendie de Lingwick fasse une recommandation au conseil municipal pour la nomination d'un officier directeur du service incendie pour la prochaine séance ordinaire, soit le 2 mars 2009.

La personne nommée devra être prête à s'engagé à suivre et compléter la formation exigée afin de répondre aux normes du Ministère de la Sécurité publique qui impose aux municipalités le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal*. Un officier non urbain doit obligatoirement compléter la formation exigée pour septembre 2010 ou 48 mois à compter de la date d'embauche.

Advenant que le Service Incendie ne fasse aucune recommandation, le conseil municipal effectuera une nomination à son choix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22. Adoption des comptes pour la suite du mois de janvier 2009 et comptes courants

Liste des chèques émis au cours du mois de janvier

11297	Grenier-Coates Renaud	Entretien patinoire, sem. finis. 10-01-2009	261,10 \$
11298	Ass. Directeurs municipaux Québec	Résolution 2009-008 - Renouvellement adhésion	332,98 \$
11299	Le Haut-St-François, journal	Résolution 2009-009 - Adhésion 2009	522,50 \$
11300	Transport du Bonheur	Résolution 2009-010 - Adhésion 2009	2 282,85 \$
11301	SADC	Résolution 2009-018 - Inscription : jour. Agriculture	15,00 \$
11302	Roy Francine	Remboursement location salle non utilisée	90,00 \$
11303	Grenier-Coates Renaud	Entretien patinoire, sem. finis. 17-01-2009	76,55 \$
11304	Grenier-Coates Andy	Entretien patinoire, sem finis. 17-01-2009	186,38 \$

11305	Grenier-Coates Andy	Entretien patinoire, sem finis. 24-01-2009	268,30 \$
11306	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Telus - Site web	11,23 \$
11307	Bourque Michel	Serv. Inc. : Entretien	14,93 \$
11308	Bourque Sylvio	Serv. Inc. : Pratique	30,85 \$
11309	Corriveau Martin	Serv. Inc. : Pratique	27,86 \$
11310	Lapointe Josée	Serv. Inc. : Pratique	27,86 \$
11311	Rousseau Alain	Serv. Inc. : Pratique	27,86 \$
11312	Rousseau Jacques	Serv. Inc. : Pratique	27,86 \$
11313	Rousseau Mathieu	Serv. Inc. : Pratique	27,86 \$
11314	Whalen Steven	Serv. Incendie : Entretien	14,93 \$
11315	Morin Claude	Serv. Inc. : Pratique	27,86 \$

Remboursement de prêt à terme

15/01/2009	Remboursement automatique	
	Camion autopompe - Année 2005	1 941,83 \$

Dépôt direct - Employés permanents

Salaire : du 1/01/2009 au 24/01/2009	Dépôt direct	5 954,76 \$
--------------------------------------	--------------	-------------

Liste des chèques émis 2 février 2009

11316	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Bell Mobilité – téléavertisseurs	84,71 \$
11317	Infotech	Frais pour envoi : papeterie : compte de taxe	24,37 \$
11318	Chauffage Robert Verret	Voirie : diesel et baril d'huile	2 793,02 \$
11319	Marché Bernadin	Janvier: Bureau : timbres, crème, eau Javel : 42,28 \$ Patinoire : essence : 48,50 \$	90,78 \$
11320	Pétroles Sherbrooke	Centre Com et garage : huile à chauffage	2 351,23 \$
11321	J. N. Denis	Camion 97 : adaptateur, fitting, pressage	48,30 \$
11322	M.R.C. Haut St-François	Quote-part 2009 - 1er versement	25 747,50 \$
11323	CLD Haut-St-François	Chemin des Cantons : Année 2009 3/5	300,00 \$
11324	CRSBPE	Contribution 2009 – Bibliothèque	2 028,50 \$
11325	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Petite caisse : clés, café, timbres, pièces toilette	49,28 \$
11326	Dubé Équipement de Bureau inc.	Papeterie : relieur, cahiers, enveloppes	49,64 \$
11327	Ville de East Angus	Cour municipale - contribution 2009	1 188,57 \$
11328	Bourque Sylvio	Voirie : déplacements	17,60 \$
11329	Société Coop. Agricole Weedon	Garage : pompe à colonne	78,75 \$
11330	Thetford Gaz Service	Location bouteille	280,89 \$
11331	Scies à chaîne Claude Carrier inc.	Souffleuse : courroies	38,27 \$
11332	J.C. Bibeau Électrique	Finition travaux transfert de pompe	406,02 \$
11333	Services Sanitaires Denis Fortier	Janvier : Collecte récupération et déchets	2 916,78 \$
11334	Gagné Céline	Déplacements	84,00 \$
11335	Fonds de l'information foncière	Avis de mutation	6,00 \$
11344	Gagnon Francis	Entret. Ch. Hiver : 11 heures	198,00 \$
11345	Boulangier Dany	Entret. Ch. Hiver : 9,5 heures	171,00 \$
		TOTAL:	53 815,16 \$

2009-038

Il est proposé par le conseiller Cloutier, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu que les comptes sur la liste présentée soient acceptés et en autorise leur paiement pour un montant total de 53 815,16 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Certificat de crédit # 2009-02-02-01

Je soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement de ces comptes au total de 53 815,16 \$.

23. Engagement des dépenses pour le mois de février 2009

#POSTE	Description	Montant
Conseil municipal		
02-110-00-329	Lait, café, jus, biscuits	15,00
Gestion financière et administrative		
02-130-00-321	Frais de poste (compte de taxe)	305,00
02-130-00-670	Papeterie	100,00

23. Engagement des dépenses pour le mois de février 2009 (suite)

Voirie		
02-320-00-645	Panneaux – Interdiction trafic lourd	150,00
Aménagement, urbanisme et zonage		
02-610-00-310	Frais de déplacement insp. en bâtiment	25,00
Loisir et culture		
02-701-50-631	Entretien patinoire et essence	60,00

ENGAGEMENT DE DÉPENSES FÉVRIER 2009 : 655,00 \$

2009-039

Il est proposé par le conseiller Poulin, appuyé par le conseiller Marois et résolu que le conseil accepte la liste d'engagement de dépenses pour le mois de février 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Engagement des dépenses pour le mois de février 2009

Certificat de crédit # 2009-02-02-02

Je soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour ces dépenses au total de 655 \$.

24. Correspondance du maire

25. Correspondance de la secrétaire

26. Varia

2009-040

26.1 Nomination représentant – Transport du Bonheur

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Cloutier et résolu que Monsieur Jean-Guy Marois, conseiller soit nommé délégué pour représenter la municipalité auprès du Transport du Bonheur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2009-041

26.2 Comité Loisir – MRC du Haut St-François : Nomination délégués : Élu

Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par le conseiller Cloutier et résolu que Monsieur Jean-Guy Marois, conseiller soit nommé délégué pour représenter la municipalité auprès du Comité Loisir de la MRC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26.3 Intérêts sur erreur d'évaluation

Monsieur Claude Brochu, évaluateur de la MRC du Haut-Saint-François confirmait qu'une erreur d'évaluation a été faite lors du dépôt de rôle pour l'année 2007. Une superficie des terrains du matricule 4047 48 3212 n'a pas été évaluée. L'évaluation du terrain non évalué est de 1 654 600 \$. Une mise à jour sera faite et un certificat effectif au 1^{er} janvier 2007 sera émis.

Ce dossier est reporté à l'atelier.

26.4 Balles de foin déposées sur un terrain municipal

Attendu l'adoption de la résolution 2008-388 le 1^{er} décembre 2008;

Attendu que les balles de foin avaient été enlevé par le propriétaire;

Attendu que pendant la semaine du 25 janvier 2009, le propriétaire a remis des nouvelles balles de foin sur l'emprise de la route 257 en direction de Weedon;

Attendu que l'inspecteur en bâtiment et en environnement a rencontré le propriétaire le 29 janvier dernier et que ce dernier lui aurait mentionné « qu'une charge par mois lui serait livrée et qu'il l'empilait là car il n'a pas eu le temps de se préparer un autre emplacement pour les recevoir, ce sera comme ça tout l'hiver ».

Attendu que les balles de foin sont déposées et laissé sur un terrain appartenant à la municipalité, soit l'emprise de la route 257;

Attendu que l'inspecteur de voirie par intérim affirme que l'an dernier, un minimum de 6 chevreuils ont été heurté par des véhicules routiers aux abords du lieu d'entreposage des balles de foins et que ces accidents peuvent être très graves accidents pour les usagers de la route;

Attendu que le propriétaire a été avisé à plusieurs reprises de ne pas déposer, laisser et/ou entreposer de balles de foins sur un terrain municipal;

POUR CES MOTIFS

2009-042

Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par le conseiller Marois et résolu que le Canton de Lingwick fasse l'enlèvement des balles de foin déposées sur l'emprise de la route 257 appartenant à la municipalité.

Les balles de foin seront transporté dans la cour du garage municipal et mise en consignment.

Les dépenses encourues pour l'enlèvement, transport et autres seront aux frais du propriétaire des balles de foin.

LE CONSEILLER CLOUTIER VOTE CONTRE.

ADOPTÉ SUR MAJORITÉ

26.5 Adhésion CRSBPE

2009-043

Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par la conseillère Guillemette et résolu que le canton de Lingwick contribue, au montant de 3,84 \$ par habitant, à la CRSBPE (Réseau Biblio de l'Estrie) pour l'année 2009 pour un montant total de 2 028,50 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

27. Période de questions

Une citoyenne s'informe de l'emplacement de la propriété ayant subi une erreur d'évaluation. Elle informe également les membres du conseil d'un problème survenu lors d'un appel logé auprès du Service Ambulancier de La Patrie et les localisations fournies par les systèmes GPS.

CERTIFICAT DE CRÉDIT # 2009-02-02-03

Je soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le canton de Lingwick dispose de crédit budgétaire suffisant pour les dépenses projetées par le conseil au cours de cette session.

2009-044

28. Levée de la session

Il est proposé par le conseiller Gilbert que la levée de la session soit prononcée. Il est 21 h 43.

CANTON DE LINGWICK

Céline Gagné, Mairesse

Monique Polard, directrice générale
et secrétaire-trésorière